



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
14 Mars 2025

Date d'affichage :
14 Mars 2025

Objet

N° 25.03.20 – 006
Attribution de subvention
d'équipement au SDIS des landes

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Aurélie BERNEDE, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie BERNEDE donne procuration à Serge VIAROUGE, — Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR — Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

Vu le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M € annuels en investissement.

Vu la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

Vu la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027.

Vu la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

Vu les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

Considérant une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

Considérant l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 20 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Feuillet n°**

ID : 040-214003105-20250401-DELIB25_006-DE

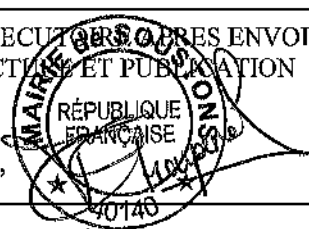


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de 22 505,85 € au titre de l'exercice 2025 ; de 28 132,32 € au titre de l'exercice 2026 ; de 33 758,78 € au titre de l'exercice 2027 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière pluriannuelle annexée à la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 10/04/25
Madame le Maire,



Soustons, le 21 mars 2025,

Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL
40140

